

## REFERENTIEL REFUGES EN FAMILLE

*Ne s'appliquant qu'en période de gardiennage*

Caractéristiques de l'offre	CRITERES RECOMMANDES	CRITERES FORTEMENT CONSEILLES
<b>ACCES AU REFUGE</b>		
<b>Itinéraire / sentier « facilement accessible »</b> aux enfants (selon différentes tranches d'âges)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Outil support de l'itinéraire existant (topo guide, numérique...)</b></li> <li>● <b>Sentier d'accès obligatoirement balisé.</b></li> </ul> <b>Sentier facilement accessible</b> (accès évalué selon cotation FFRP (IBP Index) en fonction du temps de marche, dénivelé et technicité). Les itinéraires présentant de difficultés techniques trop importantes (passage câblé, usage de la corde, de piolet et crampons) seront évincés.	
<b>ACCUEIL</b>		
<b>Accueil « Bras ouverts »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Etre en mesure de conseiller la famille sur les itinéraires de promenade et randonnée adaptés autour du refuge</li> </ul>	Accompagner la famille dans la découverte du refuge, tout en réservant un accueil personnalisé aux enfants ; Offrir le « petit plus » (geste d'accueil à l'appréciation du gardien ex : un verre de sirop à l'arrivée ; coloriage...)
<b>TYPOLOGIE DU REFUGE</b>		
<b>Référence au DECRET 2007-407 du 23 mars 2007,</b> définissant un refuge	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Refuge gardé, recevant du public ;</b></li> <li>● Situé en <b>altitude</b> dans un <b>site isolé ;</b></li> <li>● Hébergement <b>inaccessible par voie carrossable au moins une partie de l'année ;</b></li> <li>● Localisation en <b>zone de montagne</b> (au sens du chapitre 1er du titre 1er de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne) ;</li> <li>● Hébergement à caractère <b>collectif</b> accueillant des personnes de passage. Capacité limitée à 150 personnes ;</li> <li>● Le refuge doit dispenser un <b>service de restauration ;</b></li> <li>● Il offre un <b>espace permettant de cuisiner et de consommer ses propres provisions.</b></li> </ul>	---
<b>EQUIPEMENTS DE CONFORT et SERVICES ADAPTES</b>		
<b>COUCHAGE</b> (adapté au confort et à l'âge des	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposer un « <b>réveil Marmotte</b> », permettant un petit déjeuner plus tardif pour les familles (jusqu'à 8h30)</li> <li>● Permettre <b>l'accès aux dortoirs en</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pouvoir prêter un <b>lit bébé</b> (type lit parapluie)</li> <li>● Il est très recommandé de <b>séparer les différents types de publics :</b></li> </ul>

enfants ; souplesse organisationnelle et horaire.)	<p><b>début d'après-midi</b>, afin de permettre l'installation des familles et une sieste éventuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Prévoir des <b>chaussons ou crocs taille enfants</b>.</li> </ul>	<p>veiller à isoler les familles, des randonneurs et alpinistes qui se lèvent tôt. Proposer si possible une chambre famille lorsque le bâtiment le permet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Installer des <b>porte-manteaux</b> à hauteur des enfants.</li> </ul>
<b>SANITAIRES</b> Adaptés à l'usage de jeunes enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disposer d'un <b>réducteur de toilette</b> (lunette additionnelle de WC) ou pot.</li> <li>● Fournir du <b>papier toilette</b> et du <b>savon</b> dans les sanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disposer d'un <b>marchepied</b> pour permettre aux jeunes enfants d'accéder au lavabo en autonomie</li> <li>● Proposer un <b>matelas à langer</b></li> </ul>
<b>SALLE COMMUNE</b> Mobilier et services adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mettre à disposition une <b>chaise haute</b> ou un <b>rehausseur</b> adapté (normes NF/CE) pour jeunes enfants</li> <li>● Proposer un service permettant de <b>chauffer les biberons</b></li> <li>● Proposer un <b>menu de qualité adapté aux enfants</b> (menu spécial ou demi-portion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposer si possible des <b>menus adaptés aux allergies alimentaires</b>.</li> </ul>
<b>ANIMATION</b>		
Permettre aux enfants de jouer et de découvrir la montagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Jeux d'intérieur</b> : mettre à disposition des jeux de société (complets et en bon état), des livres adaptés aux différentes tranches d'âges ; du petit matériel (crayons de couleurs...). Privilégier des supports ludiques et pédagogiques en lien avec la découverte de la montagne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Si espace disponible intérieur, aménager un <b>coin dédié au repos et au jeu</b>.</li> <li>● En fonction du refuge et de ses abords, proposer des <b>jeux/matériels d'animation extérieurs</b> en conformité avec la réglementation en vigueur. Préciser que leur usage demeure sous la responsabilité des parents. Privilégier des jeux en lien avec la découverte de la montagne.</li> </ul>
<b>SECURITE</b>		
<b>Sécurité optimale à garantir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disposer d'une pharmacie (tenue à jour) permettant de prodiguer les premiers soins.</li> <li>● Etre en mesure de contacter rapidement les services d'urgence et services médicaux en cas de besoin.</li> <li>● Le gardien doit être titulaire du PSC1 (premier secours niveau 1).</li> <li>● Informer les familles sur les contraintes et les risques propres au refuge (abords, matériel...)</li> </ul>	
<b>TARIFS</b>		
<b>Politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Proposer des tarifs adaptés pour les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Acceptation chèques vacances.</li> </ul>

**tarifaire** (nuitée et restauration), incitant la fréquentation des familles

enfants : réduction, voire gratuité en fonction des tranches d'âges

- Annoncer clairement cette politique tarifaire familles sur les supports de communication : web, promotion papier, réseaux sociaux... et les proposer lors des réservations par téléphone. Utiliser les outils de communication transmis (logo...).

Refuge

\_\_\_\_\_

Le gardien

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Signature